



COMPTE RENDU DE LA REUNION
du
CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON

Séance du 04 juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de juin, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, à la Mairie de Varambon, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etaient présents : Dominique GABASIO, Christine SORNAY, Dorian DEBOURG, Anne CHOLVY, Michel FLOQUET, Mireille BESSON, Jean-Claude DURUAL, Audrey THOME, Elodie MELLET, Vincent ZWITERS, Daniel MARTIN-FERRER, Ignace DI FILIPPO, Yves MOLTON, Patrick CHAFFANEL, Henri de BOISSIEU.

Date de convocation : 28 mai 2020

Secrétaire de séance : Daniel Martin-Ferrer

OUVERTURE DE SEANCE : 2 rajouts à l'ordre du jour ⇒ Acquisition des terrains de Monsieur Cahen et mise aux normes des trottoirs vers la Brasserie du village.

TERRAINS DE MONSIEUR CAHEN :

L'équipe municipale précédente avait délibéré pour autoriser l'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Cahen. Les Domaines ont estimé à 10 720 euros lesdites propriétés. Il convient de délibérer à nouveau pour autoriser Mme Gabasio, nouvellement élue, à signer les documents chez le Notaire de Pont d'Ain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à l'acquisition des parcelles C 543 et C 903 de Monsieur Cahen chez le Notaire Dubois / Bailly-Jacquemet de Pont d'Ain.

ACCESSIBILITE TROTTOIRS :

Lors de la réception de chantier des quais bus, par les services mobilités du département et de la Région, des points de mise aux normes n'ont pas été validés :

- ressaut du trottoir devant l'Auberge est supérieur à 2 cm nécessaire pour les fauteuils roulants
- bandes podotactiles des quais bus sont insuffisantes et mal posées.

L'entreprise recontactée va effectuer, à son compte, la reprise des bandes podotactiles et nous adresse un devis d'un montant de 5003.64 € HT pour la reprise du trottoir de l'Auberge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, AUTORISE Madame le Maire à signer la proposition financière de l'entreprise EUROVIA pour la mise aux normes du trottoir devant la Brasserie du village.

INDEMNITES DES ADJOINTS :

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, le Maire propose au conseil de fixer ces indemnités à leur taux plein, ce qui équivaut à 416 euros brut mensuel.

Le Conseil Municipal, DECIDE de fixer les indemnités des adjoints à 10,7 % de l'indice brut 1027 avec un effet rétroactif au 26 mai 2020.

DELEGATIONS AU MAIRE :

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales

permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il est précisé qu'il sera possible d'en retirer ou d'en rajouter en cours de mandat.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et pour la durée du présent mandat, le conseil municipal DECIDE de confier à Madame le Maire 9 délégations sur les 29 proposées.

DELEGATIONS DE SIGNATURE AUX ADJOINTS :

Madame le Maire explique au Conseil que le code général des collectivités territoriales confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation de signature aux adjoints, Madame le Maire décide, par arrêté, de donner une délégation de signature à ses trois adjoints dans les domaines des finances et de l'urbanisme.

COMMISSIONS COMMUNALES :

Il est décidé de ne pas faire appel à des membres non élus pour les commissions « Urbanisme » et « Travaux ». Des réunions publiques pourront être ponctuellement organisées pour discuter des orientations de certains projets avec la population des quartiers concernés.

Les commissions communales sont fixées comme suit sur la base du volontariat :

CAO (Commission Appel d'Offres)

Présidente : Dominique GABASIO

Membres titulaires :

Daniel Martin-Ferrer

Christine Sornay

Mireille Besson

Membres suppléants :

Patrick Chaffanel

Henri De Boissieu

Jean-Claude Durual

Commission Finances

Dominique Gabasio

Henri De Boissieu

Daniel Martin-Ferrer

Mireille Besson

Jean-Claude Durual

Commission Personnel Communal

Dominique Gabasio

Ignace Di Filippo

Anne Cholvy

Mireille Besson

Commission Communication

Daniel Martin-Ferrer

Ane Cholvy

Vincent Zwitsers

Mireille Besson

Christine Sornay

Commission Urbanisme / PLU

Daniel Martin-Ferrer

Christine Sornay

Anne Cholvy

Patrick Chaffanel

Vincent Zwitsers

Dominique Gabasio

Dorian Debourg

Mireille Besson

Jean-Claude Durual

Commission Travaux / Voierie / Sécurité

Jean-Claude Durual

Michel Floquet

Vincent Zwitsers

Dorian Debourg

Patrick Chaffanel

Yves Molton

Commission Environnement - Fleurissement

Jean-Claude Durual : Environnement

Mireille Besson : Fleurissement

Membres extérieurs :

Pierre Oudot

Elodie Mellet
Dorian Debourg
Henri De Boissieu
Michel Floquet

Lucien Pracht
Gilles Gabasio
Sylvie Barthe
Pascale Pina
Gaëlle Bouvier

Commission Cimetière

Michel Floquet
Ignace Di Filippo

Dominique Gabasio
Daniel Martin-Ferrer

Affaires Scolaires

Dominique Gabasio,
Anne Cholvy

Audrey Thomé
Ignace Di Filippo

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS :

Sous la présidence de Mme le Maire, le CCAS est composé de 8 membres dont 4 sont membres du Conseil municipal et 4 autres issus de la population de Varambon.

Les 4 conseillers municipaux sont Elodie Mellet, Mireille Besson, Yves Molton et Christine Sornay tandis que les 4 membres extérieurs au conseil sont Maryse Bernard, Pierre Oudot, Solange Roque et William Errigo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, APPROUVE la composition du nouveau CCAS de Varambon comme exposé ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL :

Délégations de signatures sur arrêté du Maire :

- Une délégation de signature dans le domaine des finances est accordée à l'agent administratif en charge de la comptabilité.
- Une délégation de signature dans le domaine de l'état-civil, de la légalisation de signatures et dans l'attestation de conformité des documents présentés est accordée aux deux agents administratifs de la commune.

Congés d'été : en l'absence de l'agent technique polyvalent au mois d'août, un contrat hebdomadaire de 17h30 va être signé avec Monsieur Nicolas Billon-Grand, comme cela se fait maintenant depuis plusieurs années. Une délibération va être prise en ce sens.

Rentrée scolaire à l'école : 8 élèves de Grande Section sont attendus. De ce fait, une ATSEM sur un temps de travail à mi-temps sera nécessaire pour assister l'institutrice. Anaïs Caggia est disponible et volontaire pour exercer cette fonction, déjà assurée par le passé. Une délibération sera prise en ce sens.

Comité médical : A la suite d'un arrêt maladie fin 2019 et d'une visite de reprise auprès du médecin du travail, une demande de reclassement ou d'aménagement du poste nous a été faite pour l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux et du service à la cantine scolaire. Cette question va être examinée par le comité médical du Centre de Gestion de l'Ain qui se réunit le 09 juin prochain.

Prime exceptionnelle covid-19 : Concernant les fonctionnaires et agents contractuels considérés comme mobilisés pour assurer la continuité du fonctionnement des services ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, l'état propose une prime exceptionnelle. Celle-ci est modulable, notamment en fonction de la durée de la mobilisation des agents, selon trois taux allant de 330 à 1000 euros. Madame le Maire propose de verser cette prime à l'agent administratif principal pour sa disponibilité durant cette période, à hauteur de 330 euros. Le Conseil approuve cette proposition.

Recrutement en vue du remplacement éventuel de la secrétaire de Mairie : l'actuel agent en charge du secrétariat général de la mairie pourrait quitter son poste dès le mois d'août, à la suite du résultat d'un concours passé au mois de juin cette année. La période de confinement ayant retardé tous les délais (de passage d'examen, de réception des résultats, ...), la commune doit essayer d'anticiper ce départ sans trop

savoir s'il sera effectif ou pas. Dans ce contexte, une annonce va être faite sur le site de CAP Territorial, une demande sera formulée auprès des services de missions temporaires et de remplacement du Centre de Gestion de l'Ain pour parer au plus pressé. Il serait appréciable de pouvoir compter sur quelqu'un dès la mi-juillet. Le profil recherché doit avant toute chose avoir de solides connaissances dans le domaine des finances publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent administratif et à signer tout document éventuel.

FRAIS ANNEXES DU « CLOS DES BROTTTEAUX » :

L'ancienne équipe municipale avait délibéré sur les tarifs de location du Clos des Brotteaux. Il convient de délibérer sur un forfait à facturer aux usagers du Clos pour couvrir les charges d'eau et d'électricité. Après études des comptes du Clos, il a été décidé ce qui suit :

- Forfait week-end famille : 20 €
- Forfait journée Famille : 10 €
- Associations :
 - Ball Trap : 30 €
 - CMBA : 50 €
 - Sou des Ecoles : 50 €
 - ½ journée : 10 €
- Associations extérieures :
 - Si espace + toilettes : 5 €/journée
 - Bâtiment du clos avec utilisation cuisine : 10 €/journée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, VALIDE ces montants.

Questions et informations diverses

VENTE MAISON « RUE DE LA POMPE »

Après l'acquisition des propriétés C 535, C 536 et C 553 par le biais d'un portage de l'EPF, la commune souhaite procéder à la mise en vente de la maison cadastrée C 553. En effet, l'achat de ces parcelles avait pour vocation de faciliter la circulation et le stationnement dans le centre bourg, la commune n'a pas l'utilité de la maison d'habitation.

Contact a été pris avec l'agence immobilière « Côtière Habitat » de Priay. Le prix de vente a été fixé à 85 000,00 euros.

ECOLE

Bien que le retour à 4 jours ait été voté par l'équipe précédente, aucun accord n'a pu être trouvé entre la commune et le personnel enseignant en ce qui concerne les horaires de l'école à la rentrée prochaine. De ce fait, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) devrait se prononcer dans le courant du mois de juin.

FRICHE PARTICULIERS

Des riverains se plaignent, à juste titre, de l'état d'abandon d'une parcelle jouxtant leurs maisons et dont les herbes envahissent leurs propriétés. Un arrêté de mise en demeure va être pris et envoyé à l'intéressé.

**NB : LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE SERA FERME
LE LUNDI 13 JUILLET 2020.**